

GE_GERICHTE ATAS/267/2009 vom 6. März 2009

GE Cour de justice, 2009-03-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_267_2009

FR: GE_GERICHTE ATAS/267/2009 du 6 mars 2009

IT: GE_GERICHTE ATAS/267/2009 del 6 marzo 2009

Erwägungen

E. 1

Conformément à l'art. 56V de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), le Tribunal cantonal des assurances sociales est compétent pour statuer dans la présente cause.

E. 2

A teneur de l'art. 71 de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 (LPA), l'autorité peut, d'office ou sur requête, ordonner l'appel en cause de tiers dont la situation juridique est susceptible d'être affectée par l'issue de procédure.

A/3103/2008 - 3/4 - Dans ce cas, ils acquièrent les droits et obligations des parties et la décision leur devient opposable.

E. 3

En l'espèce, la situation juridique de Messieurs G _____, D _____, H _____, I _____, J _____, E _____, K _____, F _____, L _____ pourrait être affectée par l'issue de la présente procédure. Il se justifie par conséquent de les appeler en cause.

A/3103/2008 - 4/4 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.